

Avec le soutien de VALHOR

Rapport d'activité



Excellence Végétale

Année 2025



SOMMAIRE

- 03.** Le mot du président
- 04.** Présentation des administrateurs
- 06.** Le rapport d'activité
- 08.** Les missions d'Excellence Végétale
- 09.** Les labels et certifications
 - 10.** Label Rouge
 - 17.** IGP - Indication Géographique Protégée
 - 20.** Plante Bleue - HVE
 - 23.** Fleurs de France
 - 26.** Charte Qualité Fleurs
- 28.** Les réseaux et communication
- 31.** Les partenaires d'Excellence Végétale
- 36.** Chiffres Clés
- 48.** Perspectives 2026
- 55.** Accord Cadre Excellence Végétale et VALHOR 2026-2028

LE MOT DU PRÉSIDENT

Michel NICOU



Cette année, Excellence Végétale fête ses 17 ans d'existence. Dix-sept années au cours desquelles notre association a considérablement évolué :

dans ses missions, dans ses méthodes, dans ses outils, et dans la place qu'elle occupe aujourd'hui au sein de la filière horticole française. **Ce chemin, nous l'avons parcouru collectivement, avec constance et avec la conviction que la qualité est un levier essentiel pour l'avenir de notre horticulture.**

L'année 2025 n'a pas été simple. Le contexte économique de la filière a été marqué par des tensions réelles pressions sur la production, restructurations d'entreprises, incertitudes persistantes. Pourtant, Excellence Végétale n'a pas ralenti son rythme.

Bien au contraire, nos équipes ont mené de front de nombreux chantiers : avancée décisive du dossier **IGP Sapin de Noël du Morvan, travaux sur les cahiers des charges des plants de framboisiers et des rosiers de jardin, montée en puissance de l'outil numérique Plante Bleue, ou encore engagement dans la refonte du référentiel Fleurs de France.** Autant de dossiers qui témoignent de la vitalité et de la capacité d'action de notre association, même dans les périodes les plus exigeantes.

Tout cela ne serait pas possible sans l'implication de nos adhérents. Leur engagement actif, leur expertise métier et leur fidélité à nos missions sont au fondement de ce que nous sommes.

Je les en remercie sincèrement.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus chaleureux à notre équipe de salariées. Leur professionnalisme, leur rigueur et leur investissement au quotidien sont déterminants pour la bonne marche de l'association.

Gérer, animer défendre et promouvoir des labels et certifications dans un environnement aussi complexe demande une expertise rare et un engagement constant et elles en font preuve chaque jour.

Je tiens aussi à souligner l'importance du soutien de notre interprofession VALHOR. Au-delà du volet financier, c'est une relation de travail fondée sur la confiance et le dialogue, qui nous permet de définir ensemble les grandes orientations stratégiques en matière de labels et de certifications. La **signature**, en ce début d'année 2026, d'un **accord-cadre pluriannuel** couvrant les années 2026 à 2028 marque une étape importante : elle offre à Excellence Végétale la **stabilité et la visibilité** nécessaires pour agir avec sérénité au service de l'ensemble de la filière.

À l'heure où nous entamons notre dix-septième année d'existence, nous pouvons regarder le chemin parcouru avec fierté, et l'avenir avec confiance.

Merci à tous les professionnels pour leur investissement et leur disponibilité. Merci à toutes et à tous pour votre engagement au service de la qualité végétale française.

PRESENTATION

des administrateurs



**MICHEL
NICOU**

Dirigeant - Hortival
Diffusion



**FRÉDÉRIC
NAUDET**

Gérant - Pépinières
Naudet



**CHARLES
ADENOT**

Directeur Général
Adjoint - Ernest Turc



**MIKAËL
MERCIER**

Dirigeant - EARL Mercier
Pépinières



**PIERRE
DE PRÉMARE**

Dirigeant - Domaine de
Chapelan



**JEAN-MARC
PILTÉ**

Gérant - France Pilté



**EMMANUELLE
DUTREMÉE**

Chef de produit - Truffaut



**JÉRÔME
QUAAK**

Président - FGFP



**FRANÇOIS
PAULY**

Expert Jardin - Jardineries
et Animaleries de France



**PHILIPPE
WEGMANN**

Directeur - Bureau
Horticole Régional



**CHRISTOPHE
JARRY**

Représentant - VERDIR



**OLIVIER
FRANÇOIS**

Représentant - UNEP

**COLLÈGE
PRODUCTEURS**

**COLLÈGE
DISTRIBUTEURS**

**COLLÈGE AUTRES -
ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES**



Le rapport d'activité

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Introduction de Sylvie ROBERT



Cette année encore, le rapport d'activité annuel d'Excellence Végétale témoigne d'une association en mouvement, pleinement engagée au service de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Si l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de notre mission fondamentale gérer, animer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels et interprofessionnels de qualité, d'origine et d'écoresponsabilité de notre filière — il marque également un tournant dans la manière dont nous rendons compte de nos actions.

Ce rapport adopte en effet une nouvelle forme, plus structurée et plus visuelle, afin de vous offrir une lecture plus accessible et plus fidèle à la richesse et à la diversité de nos activités.



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, COMPÉTENTE ET INVESTIE

Avant d'entrer dans le détail des réalisations de l'année, il convient de rendre hommage à ce qui constitue le cœur battant d'Excellence Végétale : son équipe.

Chaque jour, les collaboratrices de l'association mettent leur expertise au service des producteurs, des opérateurs et des partenaires de la filière. Gérer des labels et des certifications ne s'improvise pas : cela exige une maîtrise technique et réglementaire solide, une veille constante, une capacité à dialoguer avec les instances institutionnelles comme avec le terrain, et une disponibilité sans faille auprès des adhérents.

Qu'il s'agisse du pilotage des référentiels, du suivi des sections, de l'animation des groupes de travail ou de la coordination avec les organismes certificateurs, chaque mission requiert un niveau de compétence professionnelle exigeant.

C'est cette expertise collective, portée avec enthousiasme et rigueur, qui permet à Excellence Végétale de remplir son rôle d'Organisme de Défense et de Gestion au plein sens du terme. Nous tenons à remercier chacune pour son investissement quotidien.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Introduction de Sylvie ROBERT

INNOVER DANS NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Au-delà des projets sectoriels, 2025 a également été une année d'évolution profonde dans nos **pratiques internes**. L'intelligence artificielle fait désormais partie de nos outils de travail quotidiens, nous permettant de **gagner en efficacité** sur des tâches allant de la rédaction à l'analyse, sans jamais se substituer au jugement humain et à l'expertise métier qui restent au cœur de notre valeur ajoutée. De nouveaux outils numériques ont également été adoptés pour améliorer notre organisation collective et notre performance opérationnelle.

Notre présence en ligne a elle aussi été significativement renforcée. La page **LinkedIn d'Excellence Végétale** a connu un développement soutenu, avec une communication plus régulière, plus ciblée et plus engageante, permettant de toucher plus largement les professionnels de la filière et au-delà.

Notre **site internet** www.excellence-vegetale.org a par ailleurs fait l'objet d'une **refonte** et d'une mise à jour substantielle, pour offrir une expérience utilisateur améliorée et une information plus claire sur l'ensemble de nos dispositifs, en lien avec notre **portail** www.certificationsduvegetal.org.



UNE ASSOCIATION ANCRÉE DANS LA VIE DE LA FILIÈRE

Excellence Végétale a également confirmé en 2025 **sa place d'acteur incontournable de la vie collective** de la filière. Notre équipe a participé à des événements professionnels majeurs, représentant l'association et portant la voix de nos labels et certifications auprès d'un large public.

Nous avons pris part à de nombreux groupes de travail interprofessionnels, et notamment au groupe de travail conduit par VALHOR sur **l'étude des labels et certifications de la filière** — un travail de fond essentiel pour mieux comprendre les attentes, les usages et les perspectives d'évolution de nos dispositifs dans un contexte de filière en pleine transformation.

C'est dans cet esprit de rigueur, d'ouverture et d'ambition collective que nous vous invitons à parcourir ce rapport d'activité 2025. **Il est le reflet du travail accompli ensemble, pour vous et avec vous.**

LES MISSIONS

d'Excellence Végétale

GESTION

La gestion des labels et certifications a été assurée par l'accompagnement administratif et technique des professionnels ainsi que la gestion des bases de données et des cotisations. Cela a aussi impliqué la révision des cahiers des charges/référentiels (Label Rouge, Plante Bleue), et le pilotage des plans de contrôle avec les organismes certificateurs en garantissant la conformité réglementaire auprès de l'INAO, VALHOR et du ministère.

ANIMATION

L'animation du réseau a reposé sur l'organisation de réunions de sections, de commissions, et de groupes de travail (en présentiel ou à distance). La restitution des avancées a été faite à l'ensemble des adhérents, via des webinaires et des communications régulières avec les adhérents, l'INAO, VALHOR et les organismes certificateurs pour soutenir la dynamique collective.

DEFENSE

Nous avons défendu les labels en pilotant les audits d'habilitation et de suivi, en veillant au respect des cahiers des charges, en surveillant l'utilisation des logos et de la charte graphique, en intervenant contre les usages frauduleux, et en représentant la filière lors des discussions nationales et européennes sur la reconnaissance des certifications environnementales (FSI).

PROMOTION

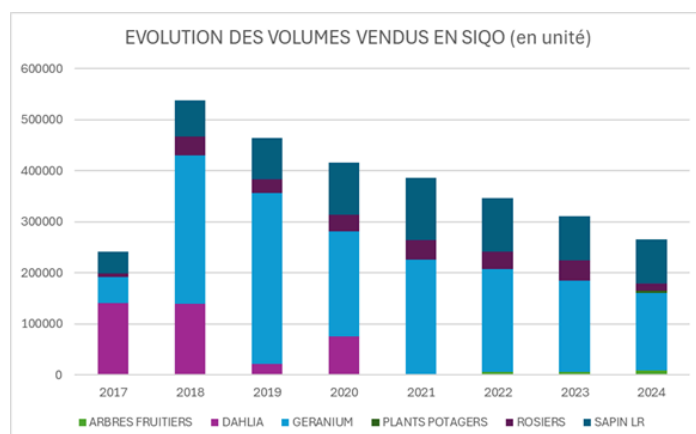
La promotion des labels a été renforcée par une présence active sur les salons, l'organisation d'événements, la mise à jour et la refonte de l'arborescence des sites internet, l'élaboration d'un planning éditorial, le changement de prestataire LinkedIn, la diffusion de supports de communication, la valorisation de témoignages de professionnels, et une stratégie multicanale sur la presse et les réseaux sociaux pour toucher grand public et professionnels.

LABELS ET CERTIFICATIONS

● *gérés par Excellence Végétale*

LABEL ROUGE

Au 30 janvier 2025, la filière horticole compte seulement **29 opérateurs habilités répartis sur sept Label Rouge**, contre 36 en 2023. Cette évolution traduit une érosion préoccupante, avec une projection de 20 opérateurs seulement pour 2026, soit une baisse de 31% en un an. Cette diminution du nombre d'opérateurs se traduit par une **baisse des volumes** vendus en label rouge. Le diagramme ci-après illustre cette diminution :



* *Le gazon n'est pas représenté sur ce diagramme car les volumes vendus s'expriment en tonne et non en unité. Les chiffres sont donc peu comparables.*



LABEL ROUGE

Cette faible pénétration des SIQO s'inscrit dans un marché de la distribution fortement concentré. Cette concentration crée un déséquilibre structurel dans la répartition de la valeur.

Le déclin du nombre d'opérateurs habilités traduit une **dynamique préoccupante**. Certains Label Rouge risquent l'arrêt pur et simple faute de débouchés, et donc d'opérateurs motivés pour rester habilités. Les plants de géraniums, qui comptaient 14 opérateurs en 2020, n'en recensent plus que 5 en 2025 avec une projection à 4 pour 2026. Les plants de rosier de jardin suivent une trajectoire similaire, passant de 11 à 7 opérateurs avec une prévision de 3 pour l'année prochaine. Le label bulbes à fleurs de dahlias a perdu son dernier opérateur en 2021 et n'a pas revu d'engagement depuis. Le plant de tomate, quant à lui, a vu son cahier des charges homologué en 2023 (3 opérateurs ont été habilités). En 2026, un seul opérateur sera encore actif. Les deux autres ont demandé une résiliation d'habilitation en raison d'absence de débouché.



CREDIT PHOTO JCT PLANTS

L'arrêt d'une section ne signifie pas seulement la perte d'un label administratif. Il emporte avec lui une **expertise technique, des pratiques culturelles spécifiques, un patrimoine génétique végétal** sélectionné sur plusieurs décennies et une reconnaissance collective du travail des producteurs. La disparition progressive des opérateurs SIQO fragilise **la crédibilité de l'ensemble** du dispositif auprès des consommateurs, et des professionnels encore engagés. Elle alimente un cercle vicieux où la faible visibilité commerciale décourage les nouveaux entrants, réduisant d'autant les perspectives de valorisation économique.

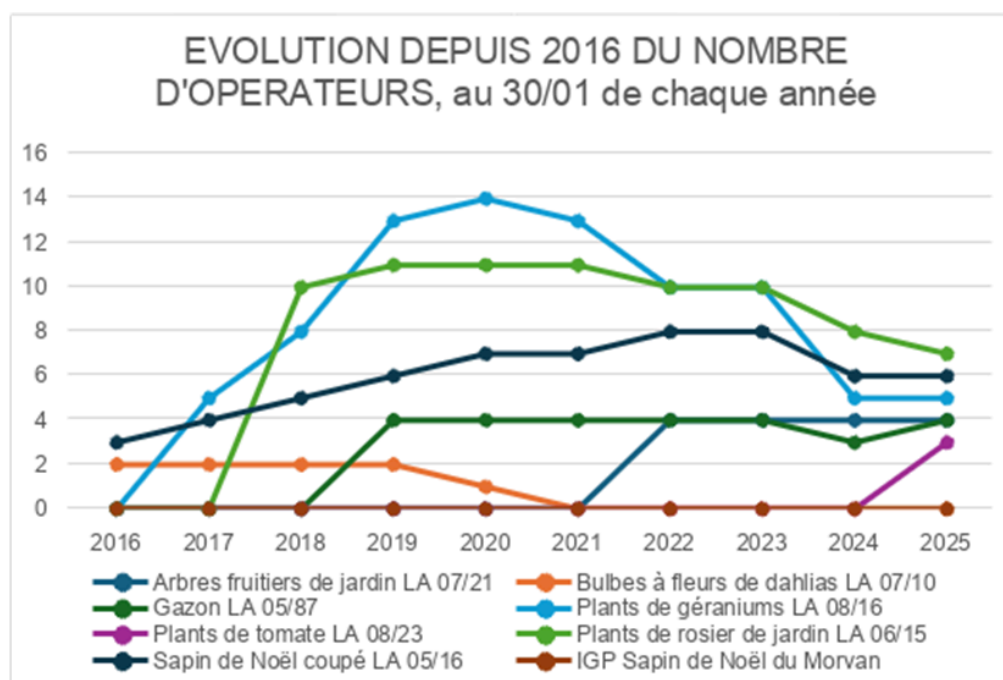
LABEL ROUGE

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS DU COLLÈGE « PRODUCTEUR » PAR SECTION

SECTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Au 09/12/2024
ARBRES FRUITIERS	0	0	0	0	0	7	11	13	13	15	13	13	13	11	10	9	9
DAHLIA	3	3	3	2	2	2	3	4	4	4	4	2	0	1	1	1	1
GAZON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5	4	4	4	4	3
GERANIUM	0	0	0	0	12	17	16	16	16	18	15	13	13	11	8	8	6
PETITS FRUITS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	9	9	9	9	9	9	9
PLANTES ACIDOPHILES	0	0	0	0	0	0	0	7	8	9	5	5	3	4	4	4	3
PLANTS AROMATIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	5	7	8	7	7	7	6
PLANTS POTAGERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	10	9	11	10	9	8	9
ROSIER	0	1	5	8	9	9	18	18	16	14	17	17	15	14	13	12	9
SAPIN IGP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	17	17	15	13	13	13	13
TERREAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12	12	12	9	7	0	0
TOUTES SECTIONS	3	4	8	10	23	35	48	58	57	121	110	109	103	93	85	75	70
Evolution entre N et N-1		25%	50%	20%	57%	34%	27%	17%	-2%	53%	-10%	-1%	6%	-11%	-9%	-13%	-7%

EVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS HABILITÉS

Les opérateurs habilités sont les entreprises qui ont été auditées par l'organisme certificateur et dont l'autorisation leur a été donné de réaliser tout ou partie du cahier des charges en question.



Représentation graphique

COLLABORATION AVEC L'INAO POUR L'OPTIMISATION DES PLANS DE CONTRÔLE

Dans le cadre de l'amélioration continue des processus de certification, un travail approfondi a été mené en collaboration avec l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) pour les cinq sections Label Rouge dont les produits sont homologués. L'objectif principal de cette démarche a été de **réduire les fréquences des contrôles** prévues dans les plans de contrôle, tout en garantissant le maintien des exigences de qualité et de traçabilité. Les sections concernées par cette optimisation sont **les arbres fruitiers, le géranium, le gazon, le rosier et les sapins de Noël Label Rouge**.



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Les nouvelles fréquences de contrôle proposées à l'INAO prévoient que 50 % des opérateurs soient audités en externe par l'organisme certificateur, tandis que les 50 % restants seront contrôlés par Excellence Végétale au cours de la même année. Cette approche vise à **rationaliser les audits** tout en assurant une surveillance rigoureuse et équilibrée des pratiques des opérateurs.

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES LABEL ROUGE RÉALISÉ NOTAMMENT À TERRA BOTANICA



Tout au long de l'été 2025, des jurys ont été organisés auprès des visiteurs de Terra Botanica, le parc emblématique d'Angers, pour évaluer plusieurs catégories de produits Label Rouge. Les plants de géranium, les plants aromatiques (basilic, ciboulette, persil), les plants de tomates et les rosiers ont été soumis à l'appréciation du public.

Ces jurys ont rencontré un vif succès, notamment grâce à l'introduction de nouveaux bulletins de notation, spécialement conçus et mis en forme par Excellence Végétale. **Près de 500 bulletins ont été récoltés.**

Cette mobilisation a permis, dans la mesure du possible, de répondre aux **exigences du suivi de la qualité supérieure**, tel que prévu dans les cahiers des charges des produits homologués, tout en assurant la **promotion des Label Rouge** du végétal, dans leur globalité, auprès des visiteurs.





LABEL ROUGE EXISTANTS

SECTION ARBRE FRUITIER LABEL ROUGE

En 2025, **une réunion de section dédiée** aux arbres fruitiers Label Rouge a été organisée, permettant aux acteurs du secteur de se rassembler pour échanger sur les enjeux actuels et les perspectives d'évolution.

SECTION DAHLIA LABEL ROUGE

Il est important de souligner que les ventes de dahlias Label Rouge se sont définitivement arrêtées en 2020. En conséquence, aucune activité n'a été enregistrée pour cette section en 2025. Cette situation reflète une évolution du marché et des choix stratégiques qui ont conduit à la **suspension de la production et de la commercialisation de cette catégorie de produits.**

SECTION GAZON LABEL ROUGE

Une réunion de section a été tenue en 2025 pour le gazon Label Rouge, offrant un espace d'échange entre les professionnels du secteur.

Par ailleurs, **une entreprise a vu son habilitation étendue** pour le conditionnement de mélanges au mois de novembre 2025. Cette extension d'habilitation marque une **étape importante dans le développement des capacités de production et de distribution**, renforçant ainsi la compétitivité de la filière.

SECTION GÉRANIUM LABEL ROUGE

Pour la section géranium Label Rouge, une **mise à jour** a été réalisée concernant la **liste des variétés autorisées** à être produites sous ce label. Cette actualisation permet d'intégrer de nouvelles variétés répondant aux critères stricts de qualité et de conformité exigés par le cahier des charges. Elle reflète également les **évolutions des attentes des consommateurs** et des tendances du marché, tout en garantissant le respect des normes Label Rouge.





LABEL ROUGE EXISTANTS

SECTION ROSIER LABEL ROUGE

Pour la section rosier Label Rouge, une **actualisation de la liste des variétés autorisées** à être produites sous ce label a été effectuée. Les rosiers Label Rouge ont également été mis en avant dans le cadre de la **campagne Instagram de l'INAO**, avec deux publications réalisées en juillet 2025 par **une influenceuse**. Excellence Végétale a contribué à cette initiative en fournissant les produits nécessaires pour les prises de vue, renforçant ainsi la notoriété et l'attractivité de cette plante labellisée.

SECTION SAPIN DE NOËL LABEL ROUGE

Une **réunion de section** a été organisée en 2025 pour les Sapins de Noël Label Rouge. Cette rencontre a permis aux professionnels de faire un bilan des activités de l'année et d'échanger sur **les perspectives d'amélioration** pour les saisons à venir.

SECTION PLANT DE TOMATES LABEL ROUGE

En 2025, une **réunion de section** a été organisée pour la section Plants potagers Label Rouge, au cours de laquelle plusieurs sujets clés ont été abordés. Parmi les principales avancées, la **liste des variétés autorisées a été mise à jour**.

Par ailleurs, un nouveau cahier des charges a été publié, incluant des **modifications mineures**. Ce cahier des charges a été officiellement annoncé dans l'arrêté du 26 novembre 2025, publié au Journal Officiel le 28 novembre 2025. En parallèle, le **plan de contrôle** a également été **actualisé** pour refléter ces évolutions.

Les plants de tomates Label Rouge ont également bénéficié d'une **visibilité accrue** grâce à leur mise en avant dans la campagne **Instagram de l'INAO**. Deux posts ont été réalisés en juillet 2025 sur le compte d'une **influenceuse**, mettant en lumière la qualité et l'excellence de ces produits. Excellence Végétale a activement participé à cette opération en fournissant les produits nécessaires pour les tournages.



LABEL ROUGE EN CONSTRUCTION

SECTION CAMÉLIA RHODODENDRON LABEL ROUGE

Pour l'année 2025, **aucune activité** ni travaux spécifiques n'ont été menés sur la section Camélia Rhododendron Label Rouge. Cette absence d'avancées significatives peut **s'expliquer par des priorités stratégiques orientées vers d'autres sections** ou par des contraintes opérationnelles temporaires. Malgré cela, la section reste un domaine d'**intérêt pour les années à venir**, avec un potentiel à explorer dans le cadre des futures initiatives Label Rouge.

SECTION PETITS FRUITS LABEL ROUGE

La section Petits fruits Label Rouge a bénéficié d'un **investissement** considérable de la part d'**Excellence Végétale** tout au long de l'année 2025. **Quatre réunions de section ont été organisées, accompagnées d'une vingtaine de réunions de travail en comité restreint.** Ces échanges ont permis de concrétiser une première ébauche complète des documents nécessaires à la demande de reconnaissance Label Rouge pour le plant de framboisier.

Les **documents transmis à l'INAO en octobre 2025** sont les suivants : l'étude de faisabilité, le cahier des charges, le document de contrôlabilité et le dossier de suivi de la qualité supérieure. Pour renforcer la robustesse de ces documents, un **audit blanc** a été réalisé au sein d'une des entreprises adhérentes. Cette démarche a non seulement permis de valider la conformité des processus, mais elle a aussi offert à l'INAO l'opportunité de visiter l'entreprise et de **mieux appréhender les spécificités de la production de framboisiers**. Cette collaboration active entre Excellence Végétale et l'INAO illustre l'engagement commun en faveur de l'excellence et de la qualité.

SECTION PLANTS AROMATIQUES LABEL ROUGE

En 2025, aucune activité n'a été enregistrée pour la section des plants aromatiques Label Rouge. Cette **pause dans les travaux reflète une période de transition** ou une réorientation des priorités vers d'autres sections plus dynamiques. Malgré cette absence d'actions, la section conserve un **potentiel à développer**, notamment en vue de futures initiatives visant à renforcer l'offre Label Rouge dans ce domaine.

LABELS ET CERTIFICATIONS

● *gérés par Excellence Végétale*

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE - IGP



EVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS HABILITÉS

Les opérateurs habilités sont les entreprises qui ont été auditées par l'organisme certificateur et dont l'autorisation leur a été donnée de réaliser tout ou partie du cahier des charges en question.

Dans le cas de la section IGP Sapin de Noël du Morvan, les habilitations sont en cours. Quatre entreprises ont eu un audit d'habilitation en 2025.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS DU COLLÈGE « PRODUCTEUR » DANS LA SECTION

Section	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	09/12/25
SAPIN IGP	17	17	17	15	13	13	13	13

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE - IGP

RAPPEL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU DOSSIER DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUPRÈS DE L'INAO

L'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP) est un **processus rigoureux**, encadré par des étapes administratives et techniques précises. Voici les grandes phases du parcours, ainsi que l'état d'avancement actuel du dossier porté par notre association.

1

DÉPÔT DE LA DEMANDE INITIALE

Le processus débute par une analyse du dossier auprès de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Cette étape vise à vérifier la recevabilité du projet et son adéquation avec les critères réglementaires en vigueur.

3

EXAMEN DU DOSSIER PAR LE COMITÉ NATIONAL ET PÉRIODE D'OPPOSITION

Après **validation** sur la base des travaux fourni par la commission d'enquête, le dossier est soumis à une **période nationale d'opposition (PNO)** de deux mois. Cette étape permet à des acteurs d'émettre d'éventuelles réserves. À l'issue de cette période, **si aucune opposition** recevable n'est soulevée, le dossier est **transmis à la Commission européenne** pour examen.

2

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Une fois la demande validée par l'INAO, une **commission d'enquête**, composée de membres du comité national, est mandatée pour analyser le dossier sur le terrain. Cette phase inclut :

- La **vérification des pratiques** locales et des spécificités du produit.
- Des **recommandations d'amélioration** du cahier des charges
- Un **rapport** rédigé par la commission d'enquête en vue d'être présenté au **comité national** ou en commission permanente.

4

EXAMEN EUROPÉEN ET PÉRIODE D'OPPOSITION

Une fois le dossier déposé au niveau européen, la Commission européenne effectue une **analyse approfondie**. **Deux issues sont possibles :**

- **Validation directe** : Si le dossier est conforme, l'**IGP est enregistrée**.
- **Demande de compléments** : Si des questions ou des réserves sont émises, l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) doit y répondre. **Cela implique une nouvelle validation au niveau national avant un nouvel envoi à la commission européenne.**

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE - IGP

ÉTAT D'AVANCEMENT ACTUEL DE L'IGP SAPIN DE NOËL DU MORVAN

À ce jour, notre dossier est en cours d'examen au niveau européen. Il a franchi les étapes nationales et a été validé par la commission européenne.

Le dossier est désormais entré dans la **période d'opposition européenne de trois mois, qui devrait s'achever en mars 2026**. Si aucune opposition n'est formulée, l'IGP pourra être officiellement enregistrée.



Ce parcours illustre l'engagement d'Excellence Végétale à valoriser et protéger le territoire, tout en respectant les exigences réglementaires les plus strictes. Nous restons mobilisés pour accompagner ce dossier jusqu'à son aboutissement.

En termes de communication, une **vidéo a été tournée en 2025 dans le Morvan** pour mettre en avant l'IGP lorsqu'elle sera officiellement reconnue. Cette vidéo sortira à l'**automne 2026**, mais une bande annonce sera disponible dès la reconnaissance officielle de l'IGP.

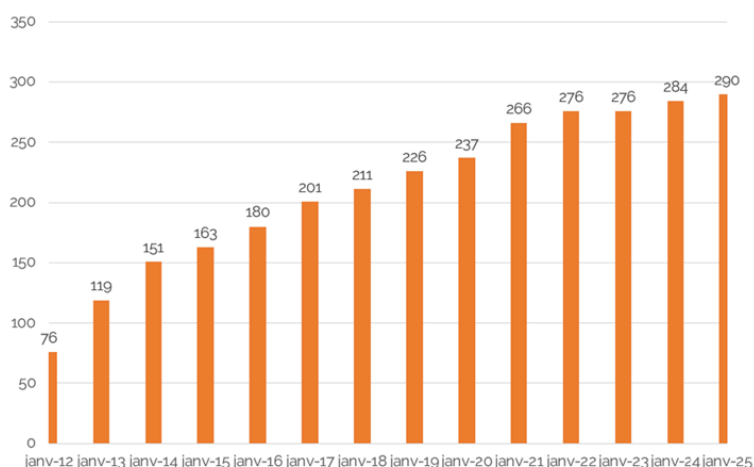


LABELS ET CERTIFICATIONS

● *gérés par Excellence Végétale*

PLANTE BLEUE ET HVE

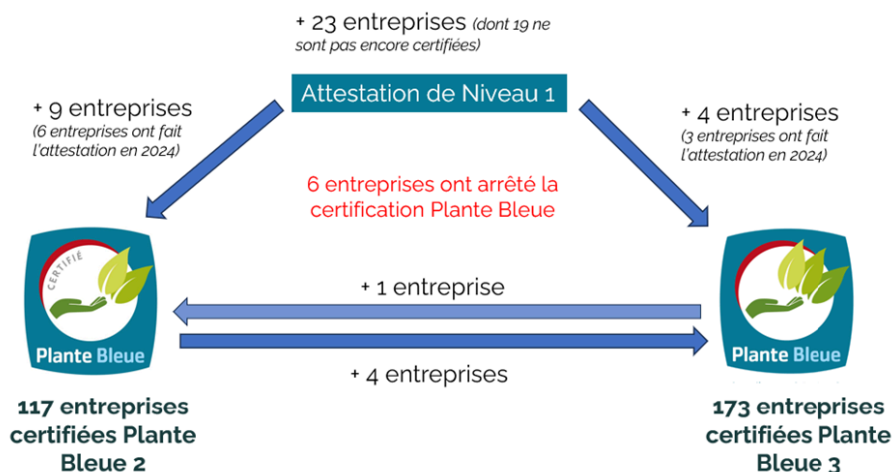
UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS QUI SE POURSUIT EN 2025



Au 31/12/2025, la certification Plante Bleue compte 290 entreprises engagées dans Plante Bleue. 23 entreprises ont obtenu l'attestation de Niveau 1 en 2025.

Cette année, **23 entreprises** sont entrées dans la démarche pour obtenir l'attestation de niveau 1 de Plante Bleue et **13 entreprises** ont obtenu la certification de Plante Bleue niveau 2 ou niveau 3.

Nous avons une démarche de progression visible pour 4 entreprises puisqu'elles ont évolué vers le niveau 3 en améliorant leurs pratiques. Une entreprise a basculé vers le niveau 2.



6 entreprises ont arrêté leur engagement dans la démarche en 2025. Ces arrêts sont liés à des départs en retraites/cessation d'activité, restructuration de l'entreprise, décisions volontaires de l'entreprise.

RECONNAISSANCE DE PLANTE BLEUE DANS LE BASKET FSI



CONTEXTE ET ENJEUX

Plante Bleue vise la reconnaissance internationale via son intégration dans le "basket of standards" de la **Floriculture Sustainability Initiative (FSI)**, indispensable pour accéder à certains marchés export et répondre aux exigences des grands acheteurs européens (Royal FloraHolland, distributeurs, etc.).

Le FSI exige que les certifications reconnues soient dans un, deux ou trois des volets du FSI : **environnemental** (Food Expert), **bonnes pratiques agricoles** (GlobalG.A.P.) et **social**. Plante Bleue, étant une certification européenne, n'est pour le moment pas concerné par le volet social du FSI car la réglementation française suffit à intégrer ce volet.

DÉMARCHE ET AVANCEMENT

En 2025 un travail approfondi de comparaison et d'alignement du référentiel Plante Bleue avec les exigences FSI, a été mené avec l'appui de la consultante Rebecca Lee. Le volet environnemental évalué par Food Expert a été finalisé et est envoyé début 2026 pour analyse. La reconnaissance est attendue pour 2026. Le travail d'analyse par Rebecca Lee sur partie sur les bonnes pratiques agricoles évalué par GlobalG.A.P. a démarré.

Ce travail de reconnaissance a engendré des modifications des référentiels et du plan de contrôle de Plante Bleue

PLANTE BLEUE ET HVE

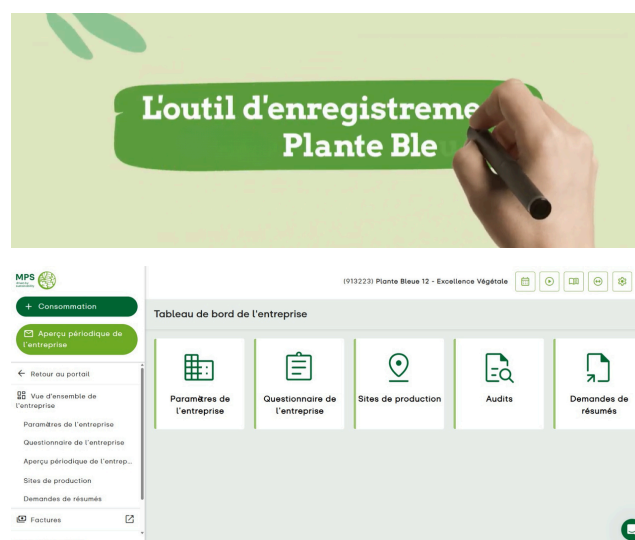
INTÉGRATION DE L'OUTIL D'ENREGISTREMENT PLANTE BLEUE

La certification Plante Bleue intègre un outil d'enregistrement spécifique depuis le 1^{er} janvier 2026. L'année 2025 a été rythmée par la mise en place de l'outil d'enregistrement en commençant par la signature d'un contrat entre **VALHOR et MPS en tant que prestataire** en janvier 2025. En lien étroit avec VALHOR et MPS nous avons **adapté l'outil** d'enregistrement de MPS à la **certification Plante Bleue** tout au long de l'année.



L'outil a été testé par des producteurs et conseillés fin 2025. L'outil est **ouvert à des entreprises qui ne sont pas encore certifiées** mais qui souhaiterait un outil d'enregistrement. Cette évolution a entraîné la **modification des référentiels techniques** ainsi que du **plan de contrôle**, ces documents sont en vigueur depuis le 27 janvier 2026.

L'année 2025 a été tournée autour de la communication pour la certification Plante Bleue, en particulier pour l'outil d'enregistrement. Des **vidéos** ont été tournées à Paysalia pour mettre en avant la certification, mais aussi une vidéo **explicative** pour l'outil d'enregistrement Plante Bleue accompagné de nombreux post avec VALHOR. Dans l'objectif d'avoir aussi de la **documentation à jour**, nous avons eu un travail de **refonte de la plaquette Plante Bleue** maintenant disponible et actualisé avec les dernières évolutions.



LABELS ET CERTIFICATIONS

● *gérés par Excellence Végétale*

FLEURS DE FRANCE



FLEURS DE FRANCE EN 2025 : UNE ANNÉE DE PROJECTION ET DE CONSOLIDATION

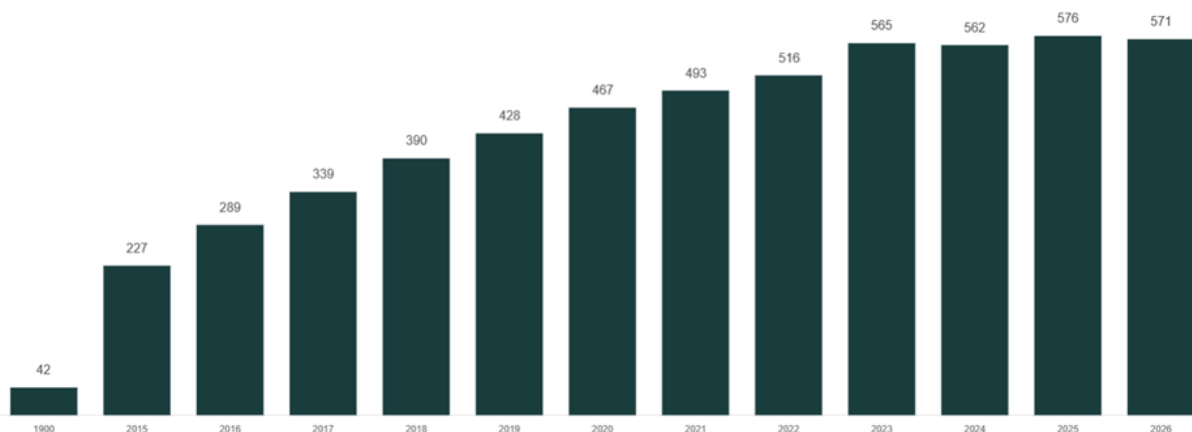
L'année 2025 a marqué une étape décisive pour la certification Fleurs de France, portée par Excellence Végétale. En effet, cette année a été celle de la **projection stratégique**, avec l'élaboration d'une **feuille de route** à quatre ans définissant les **grandes orientations du label** pour les années à venir.

Ce travail, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et notamment de VALHOR, a permis de dessiner une **vision ambitieuse en matière de développement, de communication et de renforcement de la certification**.

Il constitue un socle précieux pour l'avenir de la marque d'origine française, renforçant ainsi la **cohérence et la crédibilité** de la filière horticole française.

EVOLUTION

Nombre de certifiés FDF



UNE CERTIFICATION AU SERVICE DE TOUTE LA FILIÈRE VÉGÉTALE

Fleurs de France est une certification interprofessionnelle qui couvre **l'ensemble des familles de produits végétaux**, du bulbe à la fleur coupée, en passant par les plantes en pot, les arbres et arbustes. Elle s'adresse aux bulbiculteurs, horticulteurs, floriculteurs et pépiniéristes, et garantit aux consommateurs une origine française et un engagement écoresponsable. En 2025, plus de **570 entreprises ont été certifiées ou se sont engagées**, couvrant ainsi une large diversité de productions végétales et de métiers de la filière (Jardineries, Fleuristes, Grossistes, Grandes Surfaces,...)

UNE CERTIFICATION AU SERVICE DE TOUTE LA FILIÈRE VÉGÉTALE

Le graphique d'évolution du nombre de labelisés et les signataires de la charte d'engagement (producteurs, enseigne de distribution, fleuristes, grossistes et paysagistes) Fleurs de France montre une légère baisse en 2025, avec 571 certifications ou engagés contre 576 en 2024. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de consolidation et d'adaptation des exigences du label, afin de garantir une qualité toujours plus élevée et une meilleure traçabilité des produits. Malgré cette légère diminution, **la filière reste dynamique et engagée dans une démarche d'amélioration continue.**

LES AUDITS 2025 : UN GAGE DE QUALITÉ ET DE TRANSPARENCE



Les audits menés en 2025 ont permis de vérifier le respect des critères stricts du label, notamment en matière d'écoresponsabilité, de traçabilité et de respect des réglementations sociales et environnementales. **Ces contrôles, réalisés par des organismes indépendants, renforcent la confiance des consommateurs et valorisent le savoir-faire des producteurs français** (cf Chiffres clés).



UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET EN COMMUNICATION

2025 a également été marquée par une forte mobilisation autour de la **promotion du label**.

Excellence Végétale a participé à plusieurs **salons majeurs**, comme Novafleur et Florevent pour les fleurs coupées et Paysalia pour les plantes de pépinières, où Fleurs de France a été mis à l'honneur à travers des actions de communication ciblées.

Ces événements ont permis de **sensibiliser les professionnels** à l'importance de soutenir la production française et écoresponsable.

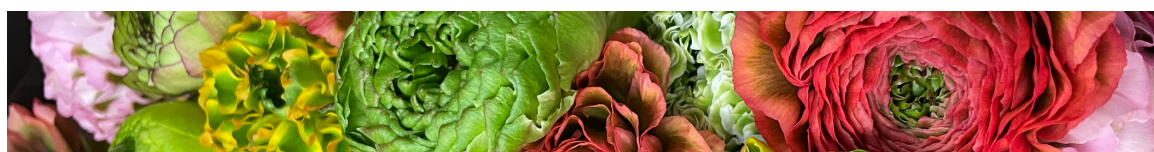


LABELS ET CERTIFICATIONS

● *gérés par Excellence Végétale*

CHARTe QUALITÉ FLEURS

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation importante autour de la Charte Qualité Fleurs (CQF), avec un travail soutenu sur l'accompagnement des opérateurs dans la mise en conformité avec le nouveau référentiel, ainsi que sur le suivi et la réalisation de tests de tenue en vase pour l'élaboration des fiches de sénescence de la Charte Qualité Fleurs.



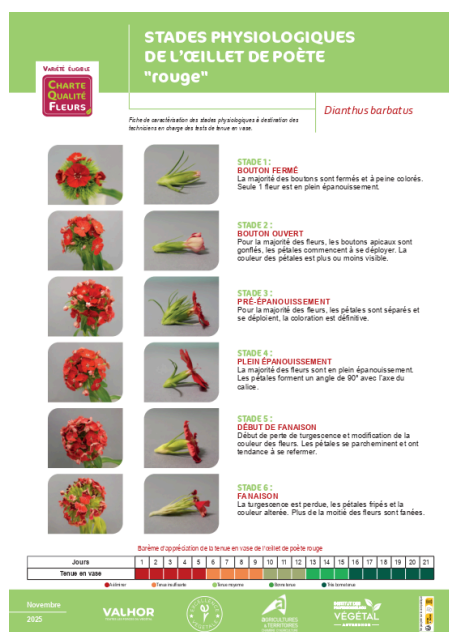
ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE LA SICA MARCHÉ AUX FLEURS CONCERNANT LA CHARTe QUALITÉ FLEURS

Malgré un accompagnement personnalisé et une écoute attentive des besoins spécifiques, la SICA Marché aux Fleurs a, après réflexion, choisi de ne pas s'engager dans la nouvelle version de la Charte Qualité Fleurs à compter de juin 2025. Cette décision s'explique notamment par des considérations liées à la complexité perçue du dispositif, aux coûts associés aux audits collectifs, ainsi qu'aux contraintes administratives.

Dans ce contexte, la SICA Marché aux Fleurs et ses producteurs ont progressivement mis fin à l'utilisation des labels Charte Qualité Fleurs (CQF) et Fleurs de France. Une période transitoire, s'étendant jusqu'à fin octobre 2025, a été mise en place afin de faciliter l'écoulement des stocks existants et d'assurer une transition fluide pour les supports de communication.

CHARTE QUALITÉ FLEURS

Excellence Végétale a accompagné cette phase de **transition** en veillant à informer clairement les producteurs concernés, en gérant les éventuelles non-conformités, et en proposant des alternatives adaptées. Parmi les solutions envisagées figuraient la présentation des certifications Plante Bleue et MPS, ainsi qu'un accompagnement vers d'autres démarches de valorisation, afin de **permettre à chacun de poursuivre son engagement dans une dynamique de qualité et de responsabilité.**



En parallèle, Excellence Végétale a poursuivi un **travail technique** important avec **ASTREDHOR** et le **CREAM** pour la Charte Qualité Fleurs, axé sur la réalisation et la publication de **fiches de sénescence** pour plusieurs espèces de fleurs coupées.

Huit fiches de sénescence ont été finalisées et publiées en 2025, couvrant six espèces de fleurs coupées (**Hélianthus**, **Lys**, **Giroflées**, **Calla**, **Arum**, **Œillet de poète**) grâce à la planification et au suivi des tests de tenue en vase, à la gestion logistique des approvisionnements et à la documentation photographique.

Des réunions régulières ont permis d'organiser le planning des tests, d'ajuster la liste des espèces à tester et d'assurer la valorisation des résultats techniques auprès des professionnels de la filière.

RÉSEAUX ET COMMUNICATION

d'Excellence Végétale

RÉSEAUX SOCIAUX

LINKEDIN



En 2025, LinkedIn atteint **2 023 abonnés** (+356). La reprise par DIVINO en septembre génère **37 612 impressions, 843 interactions** et confirme son rôle auprès publics professionnels.

INSTAGRAM



Instagram compte **4 484 abonnés** (+3,3 %) en 2025. Les **302 publications** génèrent **1 618 439 vues et 15 938 interactions**, traduisant une progression globale.

FACEBOOK



Facebook atteint **2 545 abonnés** (+11 %) en 2025. Les **105 publications** génèrent **813 993 vues et 9 857 interactions**, confirmant une diffusion régulière annuelle.

YOUTUBE



En 2025, la chaîne YouTube a été régulièrement alimentée avec environ **30 vidéos publiées**, valorisant les actions, événements et contenus pédagogiques portés par Excellence Végétale.

TWITER (X)



Le compte X est peu utilisé en 2025, avec une activité limitée. Une **fermeture du compte** est envisagée **courant 2026** afin de rationaliser la présence digitale.

RÉSEAUX ET COMMUNICATION

d'Excellence Végétale

RELATIONS PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



En 2025, Excellence Végétale a diffusé **4 communiqués de presse**, contribuant aux **207 retombées médiatiques annuelles**. Ces prises de parole ont accompagné les temps forts saisonniers, notamment printemps, automne et hiver, participant à la valorisation des certifications végétales auprès des médias **print, web, radio et télévision** à l'échelle nationale.

DOSSIERS DE PRESSE



Le **dossier de presse** institutionnel diffusé en 2025 a généré **37 retombées** presse dédiées à la filière et à l'association. Ce support a permis de renforcer la compréhension des labels et d'installer Excellence Végétale comme acteur de référence des signes officiels de qualité auprès des journalistes spécialisés et professionnels.

FLASHMAILS

En 2025, **4 flashmails presse** ont accompagné les marronniers saisonniers, générant **92 retombées médiatiques**, dont 54 pour le Sapin de Noël IGP, 24 pour la Saint-Valentin et 8 pour la Fête des Mères, contribuant à renforcer la visibilité des certifications végétales auprès du grand public et des médias nationaux.

RÉSEAUX ET COMMUNICATION

d'Excellence Végétale

SITES INTERNET

EXCELLENCE VÉGÉTALE



Le site a subi une baisse de visibilité significative suite à la Google Update de février (chute à ~150 visiteurs), mais un rebond très net se dessine en mars avec un pic à +900.

La position moyenne reste stable à 71, et le pourcentage de **mots-clés en Top 10 progresse légèrement** (+2 pts à 19%).

Note visiteurs : sur la base des données hors bots, la moyenne s'établit à ~28 visiteurs réels par jour, soit une projection d'environ 868 visiteurs par mois.

CERTIFICATIONS DU VÉGÉTAL



Le site affiche de très bonnes performances avec une **position moyenne de 23 et 77% des mots-clés en Top 10**. La visibilité remonte à 60 après un creux en début d'année. Plusieurs nouvelles pages captent un trafic qualifié en forte croissance (Elvirado, Petits fruits label rouge, Roseraie des Sables d'Olonne). **La page Fleurs de France Pro reste dominante** mais accuse une perte de -244 en trafic, à investiguer.

Note visiteurs : sur la base des données ajustées hors bots, la moyenne s'établit à ~29 visiteurs réels par jour, soit une projection d'environ 899 visiteurs par mois.

LES PARTENAIRES

d'Excellence Végétale

VALHOR



Partenaire structurant, VALHOR soutient financièrement et stratégiquement Excellence Végétale dans la gestion des labels et certifications de la filière horticole. En 2025, la collaboration s'est renforcée autour de la signature de l'accord-cadre triennal, du pilotage du **Conseil des Signes et Certifications (CSC)**, et de la coordination des campagnes de communication collectives (Fleurs de France, Plante Bleue, Label Rouge). Les échanges réguliers ont permis d'**aligner les priorités filière** et d'initier de nouveaux projets structurants, notamment sur la traçabilité et la valorisation des productions françaises via Fleurs de France.

INAO



L'INAO demeure un interlocuteur central pour Excellence Végétale, **garantissant la reconnaissance officielle des SIQO** (Label Rouge, IGP). En 2025, les échanges ont porté sur l'harmonisation des **fréquences d'audits** chez les producteurs, la finalisation de l'écriture du cahier des charges Plant de framboisier Label Rouge et l'évolution des Dossiers de suivi de la qualité supérieure. L'INAO a également accompagné la filière dans la valorisation des signes officiels auprès des professionnels et du grand public via une **campagne de communication nationale** largement relayée par Excellence Végétale. Dans ce cadre, l'association a été distinguée comme **l'un des ODG les plus actifs** dans le relai de cette campagne.

ASTREDHOR



ASTREDHOR, **partenaire technique historique**, a poursuivi en 2025 sa collaboration avec Excellence Végétale sur la révision des référentiels, et la production de fiches techniques (tenue en vase pour la Charte Qualité Fleurs). Les équipes ont collaboré sur la formation des producteurs, l'organisation des **Journées Bonnes Pratiques Plante Bleue MPS** et la diffusion des innovations agronomiques. ASTREDHOR a également contribué à la veille réglementaire, à **l'accompagnement des démarches de certification environnementale** et à **la délégation d'audits Label Rouge**.

LES PARTENAIRES

d'Excellence Végétale

BHR (BUREAU HORTICOLE RÉGIONAL)



Le BHR reste un relais essentiel pour l'accompagnement des producteurs et la diffusion des certifications sur le territoire. En 2025, Excellence Végétale a travaillé avec le BHR sur l'**organisation de formations Plante Bleue**, l'appui à la structuration des filières régionales. Le BHR a également accueilli plusieurs réunions. Enfin, le BHR a **hébergé dans ses locaux**, pendant 4 mois, **une stagiaire encadrée par Excellence Végétale**.

CDHRC



Le CDHRC Centre Val de Loire est une association loi 1901 dont la mission est de soutenir le développement économique, technique et environnemental des cultures spécialisées (horticulture, pépinière) sur les six départements de la région **Centre Val de Loire**.

Dans ce cadre partenarial, le CDHRC réalise des **audits producteurs** pour le compte d'Excellence Végétale sur sa zone de couverture géographique, et adhère à l'association afin de **suivre** plus particulièrement **les travaux de la section rosiers Label Rouge**. Le CDHRC associe également Excellence Végétale à ses groupes de travail dès lors que les sujets traités concernent ses missions, garantissant ainsi une **collaboration technique** régulière au bénéfice de la filière.

SFG (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES GAZONS)



La SFG et Excellence Végétale ont poursuivi leur partenariat autour du Label Rouge Gazon, avec la **validation annuelle des compositions des mélanges de gazon**. En 2025, la SFG a apporté son expertise technique dans le projet de **mise à jour du cahier des charges**. Les échanges réguliers ont permis d'assurer la cohérence des démarches et la valorisation des gazons certifiés.

LES PARTENAIRES

d'Excellence Végétale

OCACIA



OCACIA, organisme certificateur partenaire, a assuré en 2025 la réalisation des **audits Plante Bleue, Fleurs de France et leur mise en place pour la Charte Qualité Fleurs**. L'année a été marquée par la mise en place de l'**outil d'enregistrement Plante Bleue et l'harmonisation des procédures d'audit**. OCACIA a également accompagné l'équipe dans la formation des auditeurs et la veille réglementaire, garantissant la robustesse et la crédibilité des certifications.

CERTIPAQ



Certipaq est l'organisme certificateur et d'inspection associatif spécialisé dans le contrôle des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine. À ce titre, Certipaq assure pour Excellence Végétale la **certification des Label Rouge et IGP** qu'elle gère, et **audite également l'association dans ses missions d'Organisme de Défense et de Gestion (ODG)** — deux audits ayant été conduits en 2025. La collaboration a porté cette année sur la réalisation des **audits producteurs et la validation des plans de contrôle**, garantissant la rigueur et la conformité des démarches qualité portées par Excellence Végétale

SNHF



La SNHF a renforcé en 2025 son partenariat avec Excellence Végétale à travers la **co-organisation d'événements de valorisation des métiers et des labels**, la participation aux **jurys de sélection variétal** et consommateurs ainsi que la **diffusion des bonnes pratiques** auprès des amateurs et professionnels. La SNHF a également relayé les campagnes de communication sur les signes de qualité et contribué à la promotion de la filière auprès du grand public.

LES PARTENAIRES

d'Excellence Végétale

PLANTE & CITÉ



Plante & Cité est une association loi 1901 créée à Angers en 2006, reconnue comme centre technique national sur les espaces verts et le paysage, dont les quelque 720 structures adhérentes comptent de nombreuses collectivités territoriales.

À ce titre, Plante & Cité constitue un **prescripteur majeur pour la certification Plante Bleue** auprès de ces acteurs publics, et son partenariat avec Excellence Végétale contribue directement à promouvoir et diffuser la certification dans le secteur de la **gestion des espaces verts publics**.

Plante & cité a collaboré avec Excellence Végétale en 2025 sur l'**intégration des labels dans les marchés publics**, la mise à jour de Floriscope et les travaux de réflexion sur le label Ecojardin.

FEDELIS



FedeLIS est la **Fédération nationale des filières des produits Label Rouge, ou avec Indications Géographiques** (IGP et AOC/AOP autres que les vins et produits laitiers) ou avec STG (Spécialités traditionnelles Garanties).

Excellence Végétale l'a rejoint en 2025 avec pour objectif de prendre part aux **échanges inter-filières**, de s'enrichir de ces retours d'expériences et d'être acteur dans l'évolution des SIQO à l'échelle nationale, en partenariat avec l'INAO.

MPS



MPS, partenaire international pour la certification environnementale, a joué un rôle clé en 2025 avec le **développement de l'outil d'enregistrement Plante Bleue**, désormais obligatoire pour tous les certifiés Plante Bleue. MPS a accompagné l'équipe dans la **formation des utilisateurs, la consolidation des données** afin d'appuyer la demande de reconnaissance internationale de Plante Bleue dans le panier FSI. Les échanges réguliers ont permis d'optimiser l'enregistrement des données des entreprises Plante Bleue et de **renforcer la crédibilité des démarches environnementales françaises**.

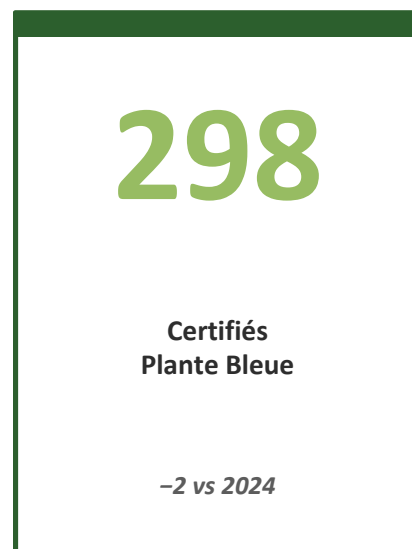
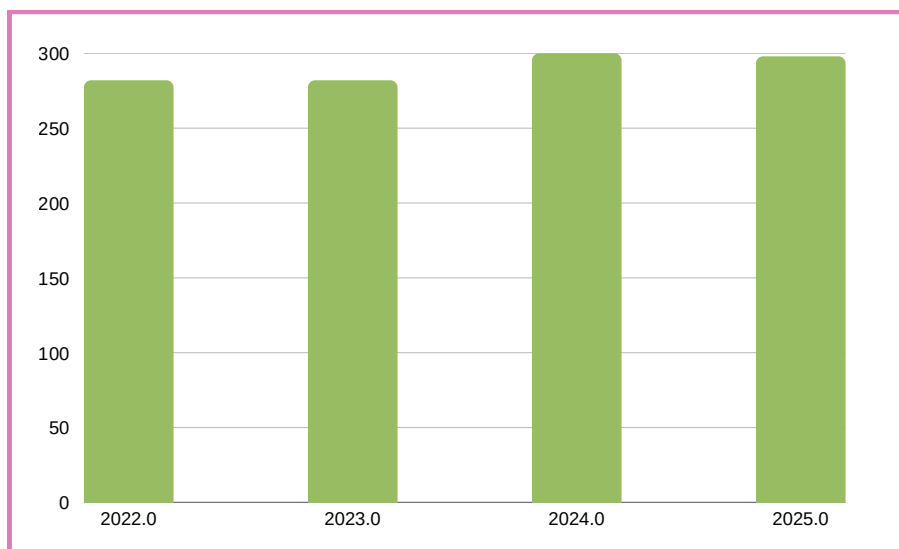


Les chiffres clés

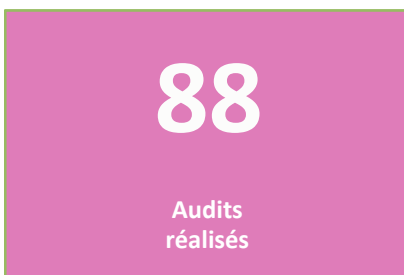
PLANTE BLEUE

VUE D'ENSEMBLE DE LA CERTIFICATION

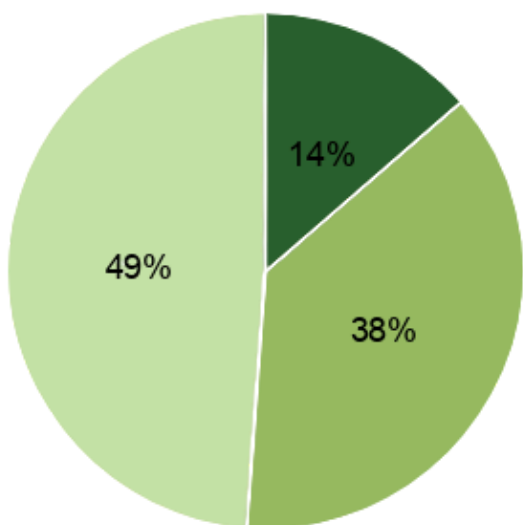
ÉVOLUTION DES CERTIFIÉS PLANTE BLEUE (TOTAL PB2 + PB3)



PLANTE BLEUE NIVEAU 2 – AUDITS 2025

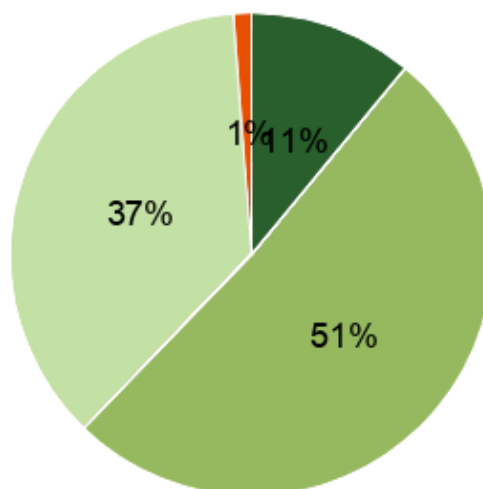


Répartition par type d'audit



■ Initial ■ Renouvellement ■ Surveillance

Décisions de certification



■ Attribution ■ Maintien
■ Renouvellement ■ Suspension

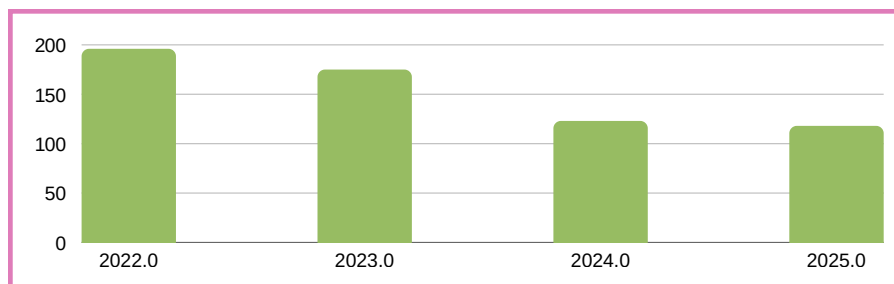
Aucune décision
défavorable liée à des
aspects techniques

Durée moyenne d'audit : 2h50 | Délai réalisation : +10 jours vs date max

36

PLANTE BLEUE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CERTIFIÉS PB2



PLANTE BLEUE NIVEAU 2 – NON-CONFORMITÉS (NC) 2025

26%

Audits avec NC
(33% en 2024)

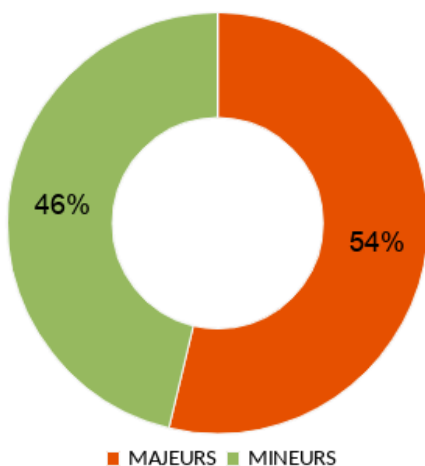
2,9

Moyenne NC
par audit

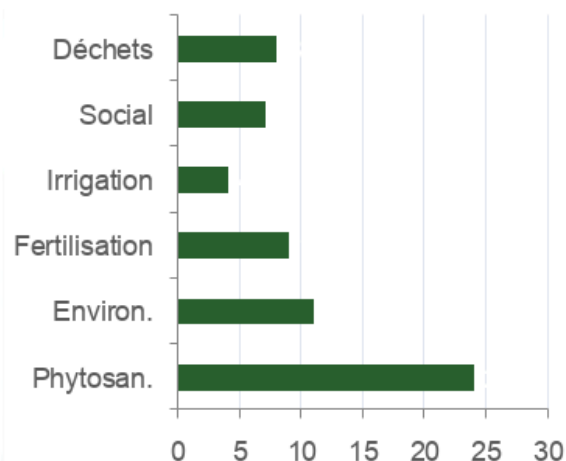
67

NC totales
(36 maj · 31 min)

Répartition Majeur / Mineur

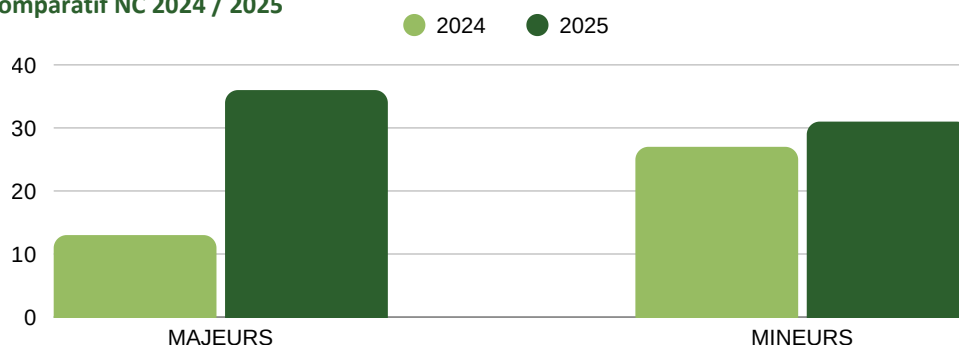


NC par thème (total 2025)



⚠ **Point de vigilance** : Hausse des NC majeures en 2025 (36 vs 27 en 2024) — principalement sur l'enregistrement phytosanitaire (3.4) et le pilotage fertilisation.

Comparatif NC 2024 / 2025



37

PLANTE BLEUE

PLANTE BLEUE NIVEAU 3 (HVE) – AUDITS 2025

180

Certifiés
au 31/12/2025

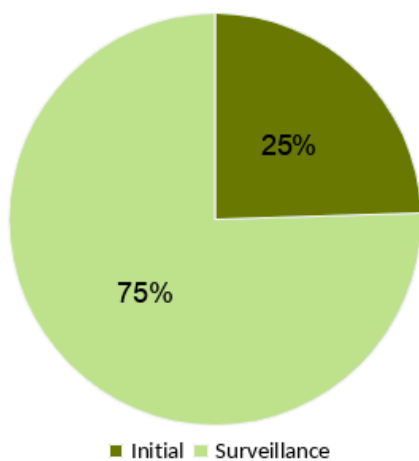
102

Audits
réalisés

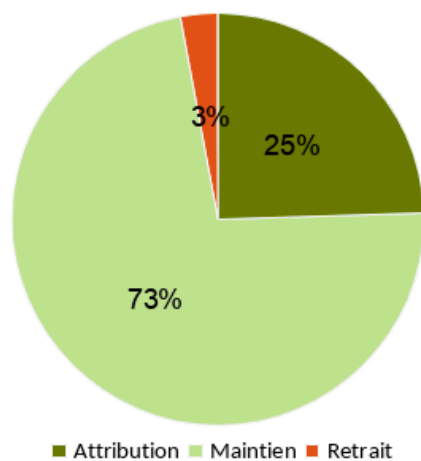
+6

vs
2024

Répartition par type d'audit



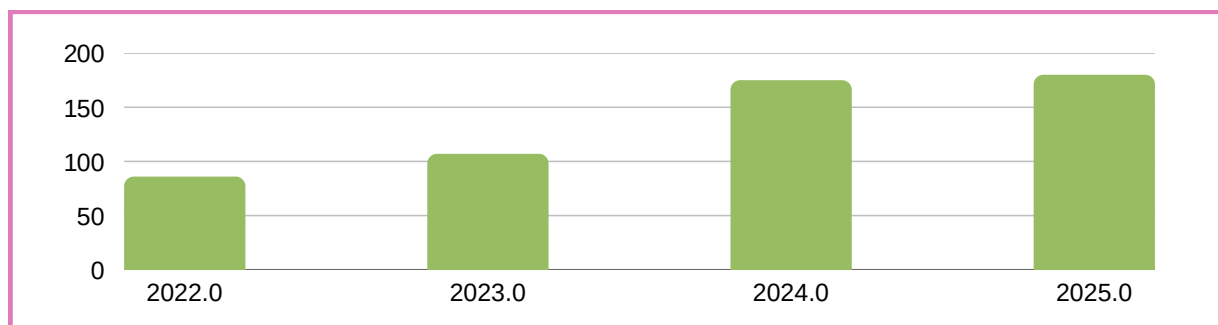
Décisions de certification



⚠ **Point de vigilance CMR1** : 3 retraits de certification liés à l'utilisation de produits CMR1. Des actions correctives ont été engagées (communication liste produits + mise à jour enregistrement PB).

Durée audit initial : 3h40 | Surveillance individuel : 4h | Collectif : 2h30

Évolution du nombre de certifiés PB3



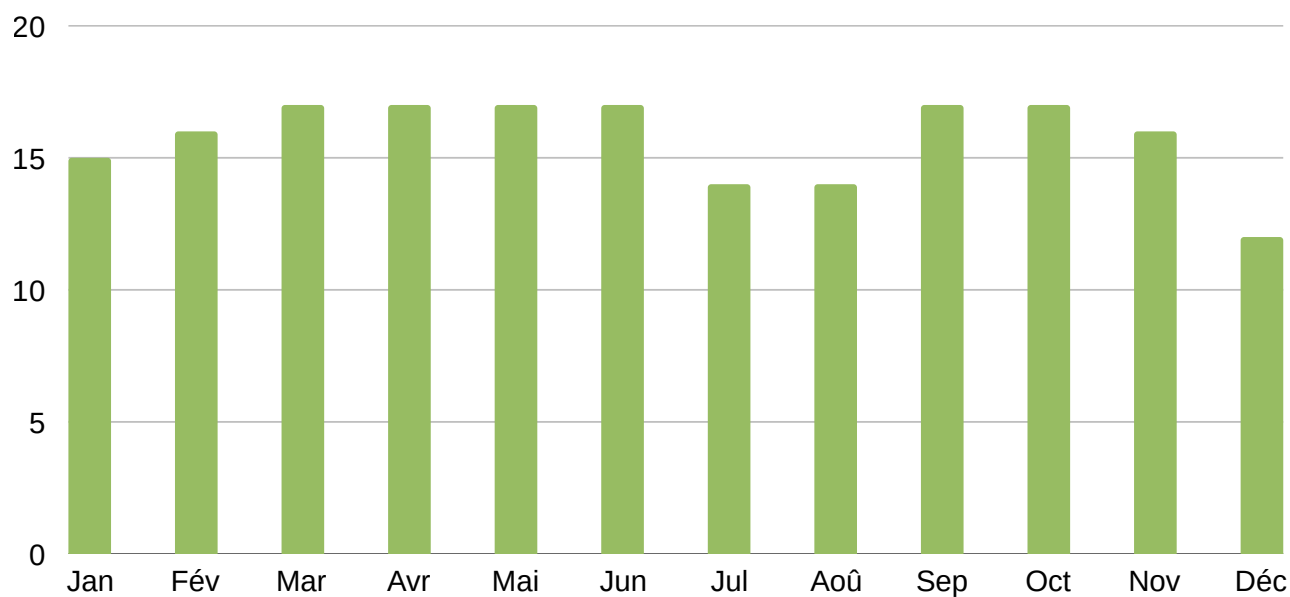
Planification & Perspectives 2026

Objectif : 189 audits PB en 2026 (+15 vs 2025)

+ 12 audits de producteurs en collectifs

Type d'audit	PB3 (HVE)	PB2	Total
Initial	5	4	9
Renouvellement	79	39	118
Surveillance	62	28	62
TOTAL	146	43	189

Répartition prévisionnelle des audits sur 2026



FLEURS DE FRANCE

VUE D'ENSEMBLE DE LA CERTIFICATION

220

Certifiés FDF
sur 298 PB

74% d'engagement

128

Audits FDF
réalisés

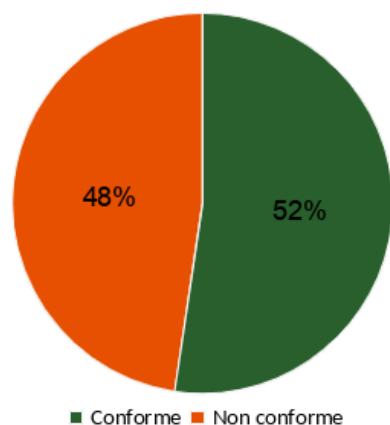
+41 vs 2024

93

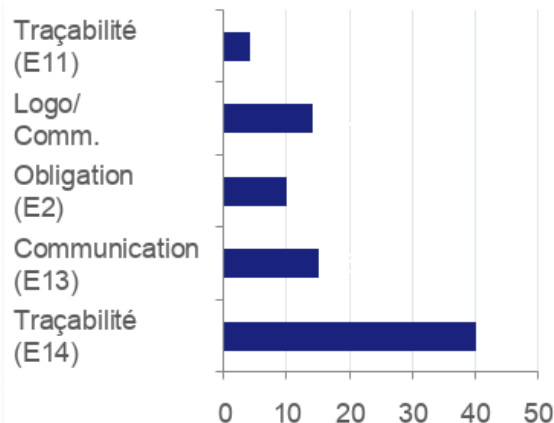
NC FDF
constatées

+14 vs 2024

Conformité des audits FDF



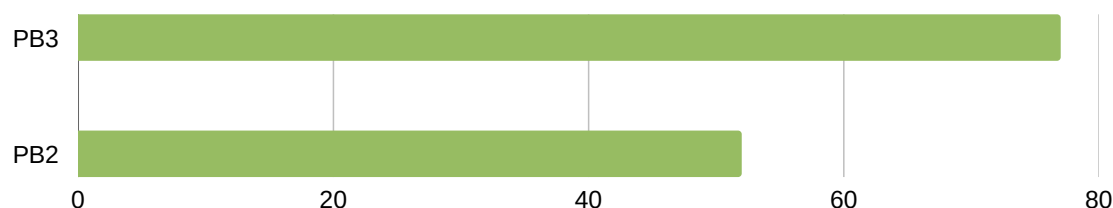
NC FDF par thème (top 5)



Avis de respect FDF : 115 avis favorables · 11 revues en cours · 2 avis défavorables.
Procédure de retrait de marque à clarifier (Ocacia / Excellence Végétale).

NC récurrente n°1 – E14 (Traçabilité factures) : 40 NC. La mention FDF doit apparaître clairement sur chaque ligne de facture, avec distinction des compléments non-FDF. Attention des producteurs requise.

Audits FDF par niveau Plante Bleue



40

LABEL ROUGE

VUE D'ENSEMBLE DE LA CERTIFICATION

29

Opérateurs
habilités

80

Producteurs adhérents
toutes sections

185K

Unités vendues
en SIQO

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS

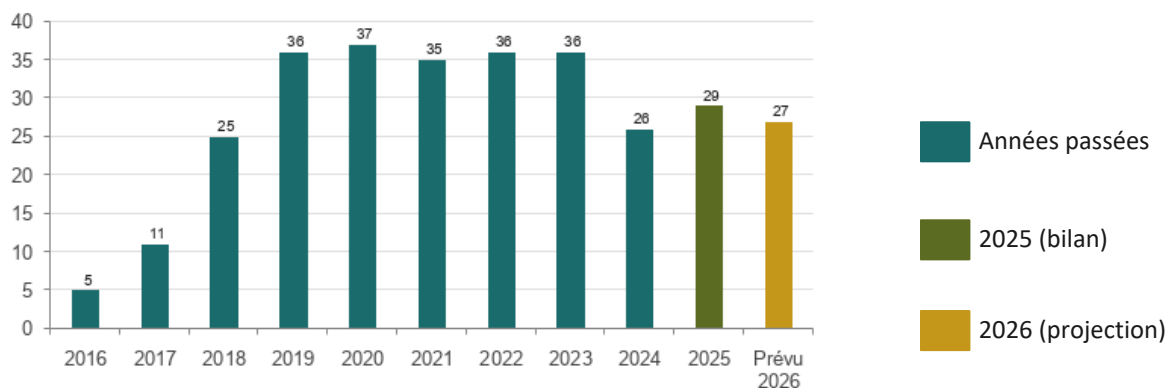
Contexte 2025

Au 30 janvier 2025, la filière horticole compte 29 opérateurs habilités répartis sur 6 Label Rouge, contre 36 en 2023.

Cette évolution traduit une érosion préoccupante, avec une projection de 27 opérateurs pour 2026, soit une baisse de -7% en un an.

-19%

en 2 ans
(2023→2025)



Répartition par section — 2025

Arbres fruitiers

4 opérateurs

Géranium

5 opérateurs

Gazon

4 opérateurs

Rosiers

7 opérateurs

Sapin LR

6 opérateurs

Plants de tomate

3 opérateurs

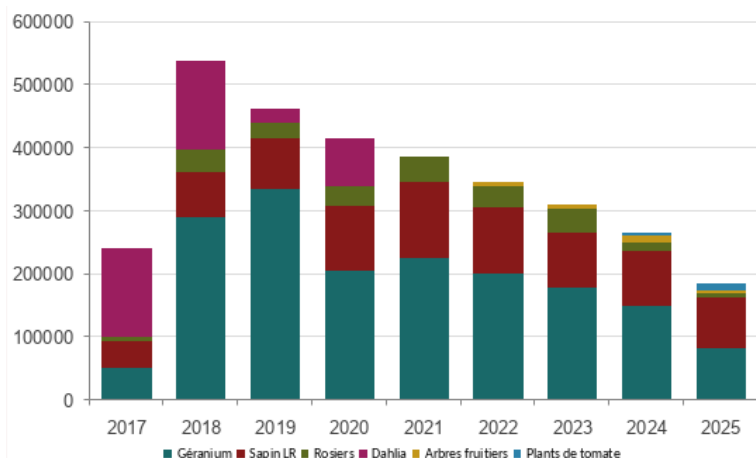
Dahlia

aucun opérateur

LABEL ROUGE

VOLUMES VENDUS EN LABEL ROUGE

ÉVOLUTION DES UNITÉS VENDUES TOUTES SECTIONS



Points clés

-43%

Volume total 2025 vs 2024
baisse historique

-24%

Géranium en 2025
vs 2024

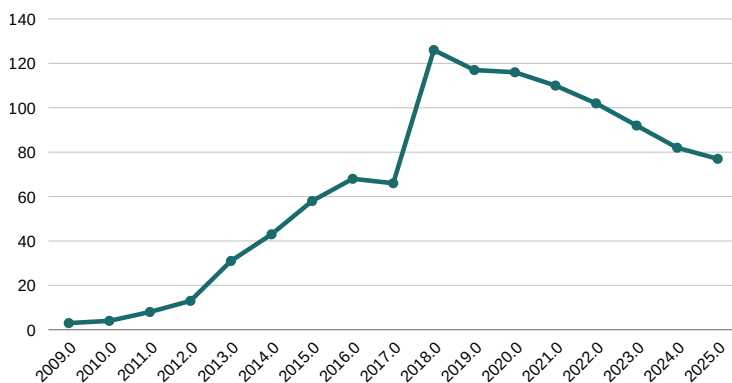
+142%

Plants de tomate
(nouvelle section)

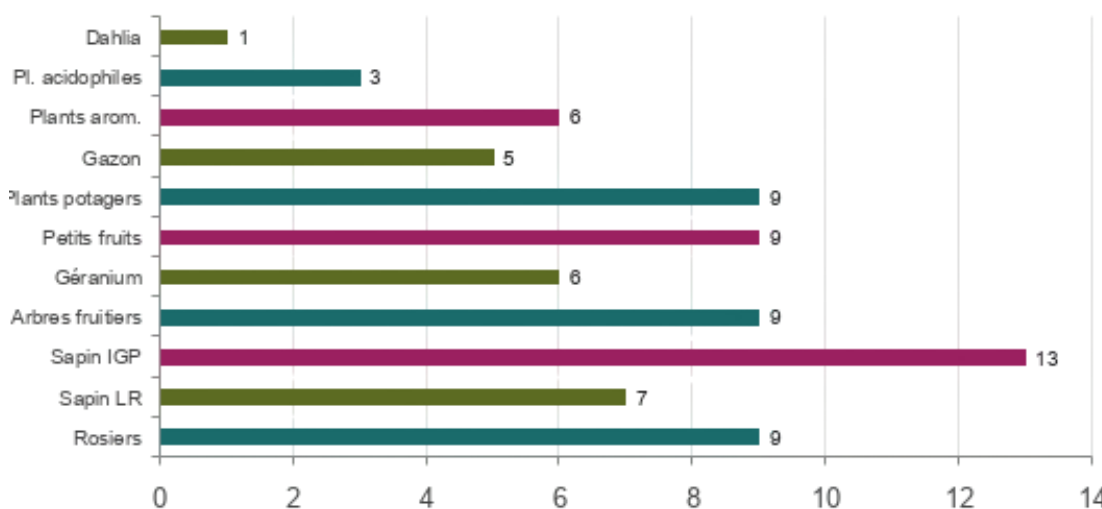
PRODUCTEURS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS PAR SECTION

Évolution du nombre total de producteurs —
toutes sections (2009–2025)



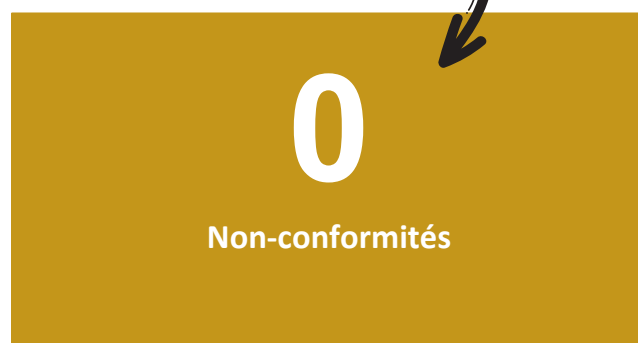
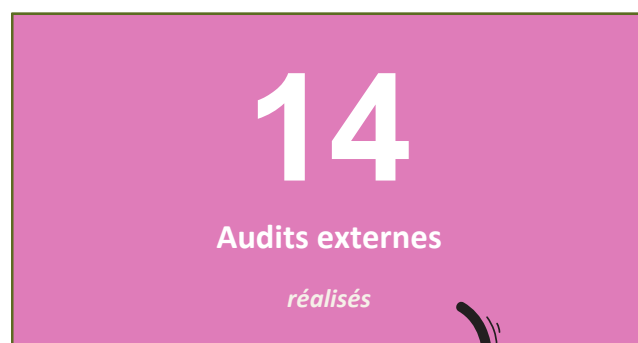
Détail par section en 2025



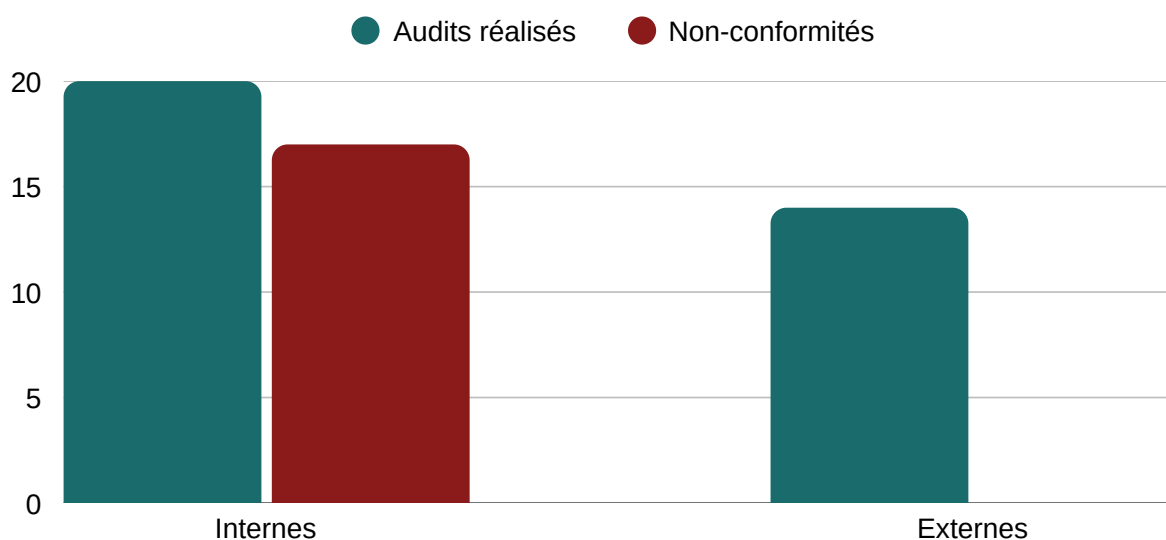
LABEL ROUGE

VOLUMES VENDUS EN LABEL ROUGE

ÉVOLUTION DES UNITÉS VENDUES — TOUTES SECTIONS



Types d'audits réalisés



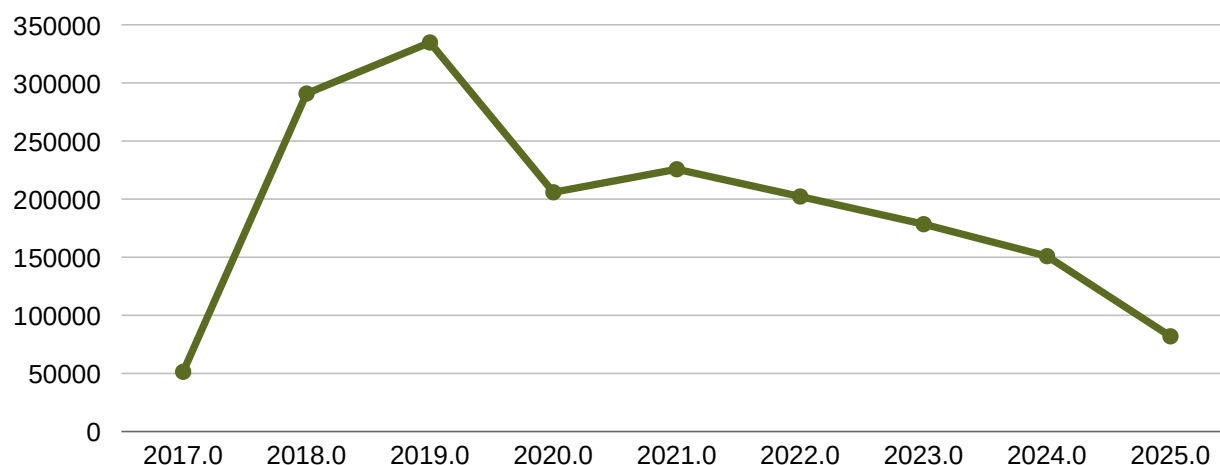
Audits de suivi : la majorité des audits réalisés en 2025 étaient des audits de suivi
Audits d'habilitation : 1 audit d'extension d'habilitation réalisé en 2025

LABEL ROUGE

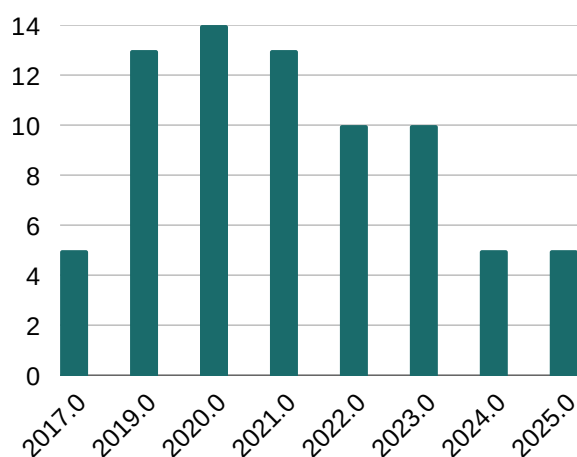
SECTION GÉRANIUM

PLANTS DE GÉRANIUMS LA 08/16 — ÉVOLUTION DÉTAILLÉE

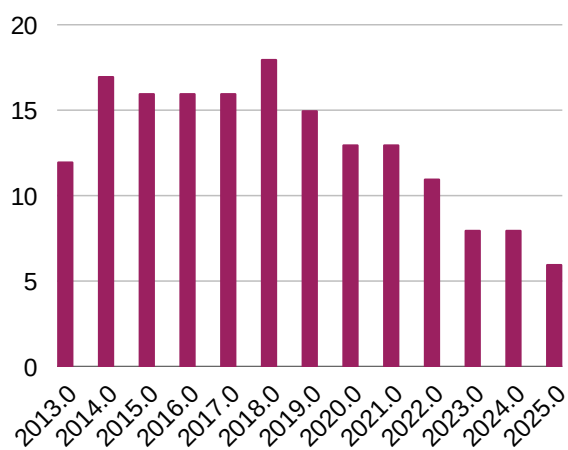
Volumes vendus (unités)



Opérateurs



Producteurs



5

opérateurs en 2025

6

producteurs en 2025

-46%

volumes vs 2024

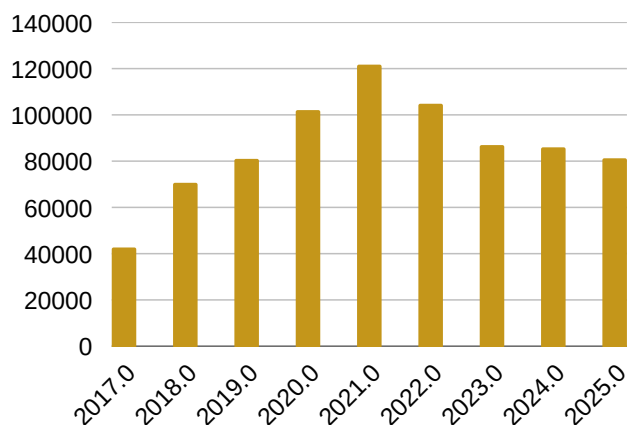
La section Géranium reste la 1ère section en volume mais connaît une baisse significative en 2025, liée notamment à la perte d'opérateurs.

LABEL ROUGE

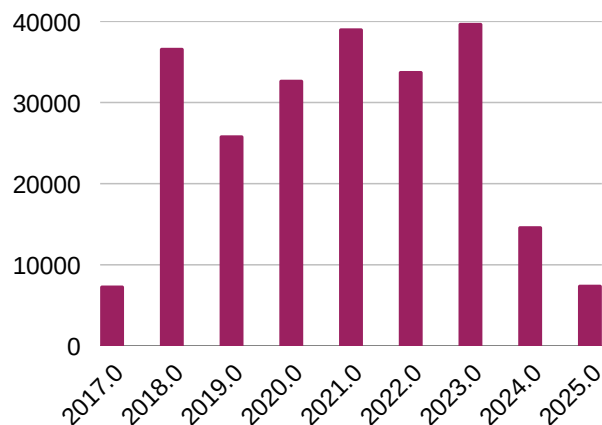
AUTRES SECTIONS (hors gazon)

SAPIN LR · ROSIERS · ARBRES FRUITIERS · PLANTS DE TOMATE

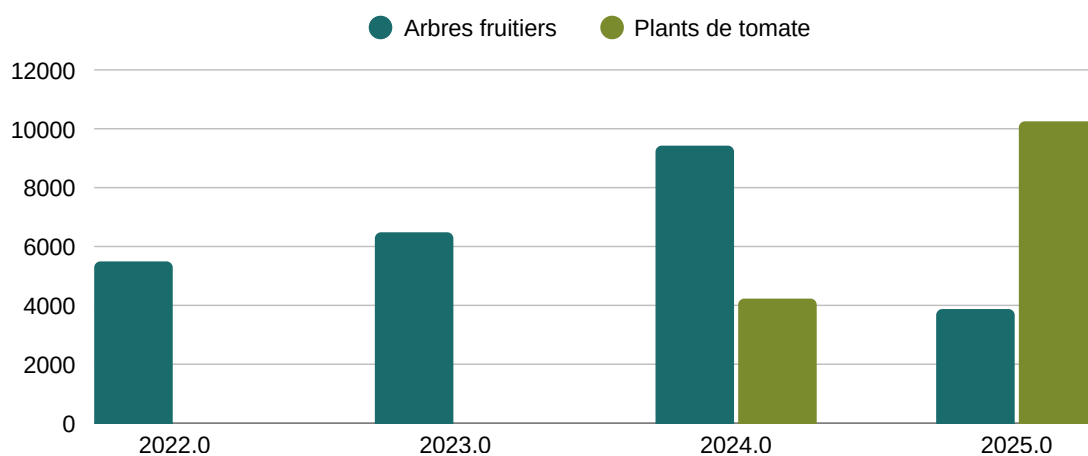
Sapin LR Volumes (unités)



Rosiers Volumes (unités)



Nouvelles sections prometteuses



Synthèse volumes 2025 vs 2024

Section	2024	2025	Évolution
Géranium	150 882	81 932	-46%
Sapin LR	85 963	81 229	-6%
Rosiers	14 758	7 551	-49%
Arbres fruitiers	9 426	3 875	-59%
Plants de tomate	4 230	10 252	+142%
TOTAL	265 466	185 050	-43%

LABEL ROUGE

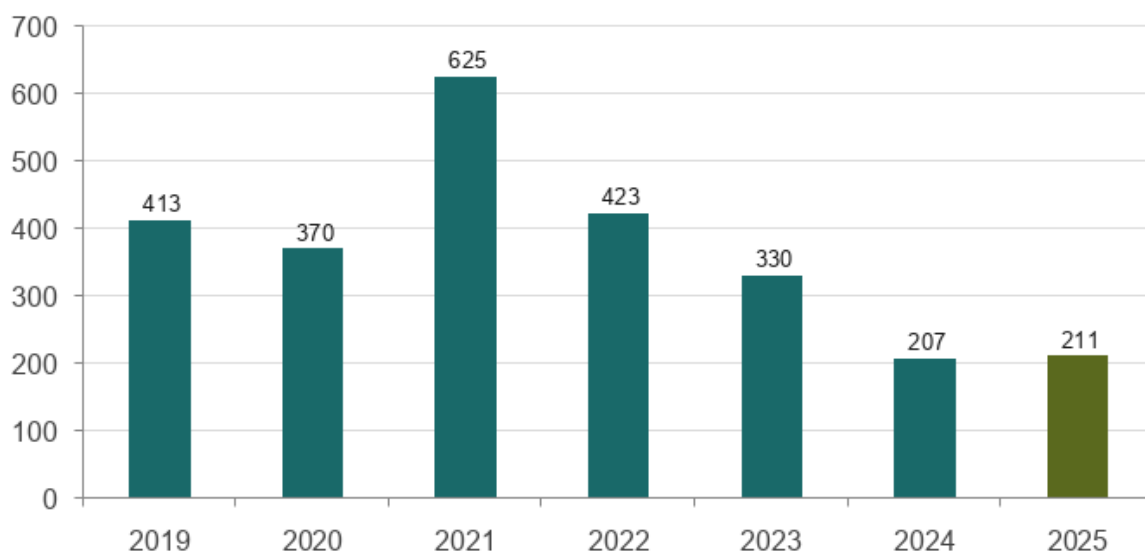
SECTION GAZON

Contexte

Le gazon Label Rouge est géré par Excellence Végétale depuis 2019. Les volumes s'expriment en tonnes (et non en unités), ce qui le distingue des autres sections. Après un pic en 2021, les volumes sont en baisse régulière depuis 2022.

+2%

2025 vs 2024
(légère reprise)



Évolution des volumes vendus en Label Rouge — Gazon (en tonnes)

■ Années passées

■ 2025 (bilan)

624 T

Pic en 2021

volume maximum

5

Producteurs adhérents
en 2025

actifs

4

Opérateurs en 2025

habilités

Note : Le gazon est la seule section dont les volumes s'expriment en tonnes et non en unités. Les chiffres ne sont donc pas comparables aux autres sections. Prise en charge par Excellence Végétale à partir de 2019.



Perspectives 2026

LES PERSPECTIVES

2026

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de renouveau pour Excellence Végétale. Plusieurs chantiers structurants mobiliseront l'association tout au long de l'année, au service de l'ensemble de la filière végétale.

SALON DU VÉGÉTAL 2026

Participation au Salon du Végétal à Angers (15-17 septembre 2026). **Animation d'un atelier sur le rôle structurant des IGP** pour les territoires. Lancement officiel de **l'IGP Sapin de Noël du Morvan**. Participation au jury du concours **Innovert**. **Vitrine** des labels et certifications de l'association avec la **mise à l'honneur de Fleurs de France**.

COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE

Développement de **nouveaux supports de communication** pour faciliter l'appropriation des certifications par les professionnels : outils pédagogiques, vidéos, plaquettes actualisées et contenus réseaux sociaux.

ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE

Remplacement d'Inès Drouault (congé maternité, retour prévu décembre 2026) par Mathilde De Lagarde. **Création d'un poste de Responsable de certification Fleurs de France** (arrivée prévue au 1er avril 2026). **Renfort en CDD** de 5 mois sur la certification Plante Bleue à partir de mi-mai 2026.

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Renforcement de la présence en ligne et sur les réseaux sociaux. **Valorisation des témoignages de producteurs** et des retours d'expérience. **Encouragement** à l'engagement dans les démarches de qualité, d'origine et écoresponsables.

LES PERSPECTIVES

2026

LABEL ROUGE



2026 sera une année d'avancées concrètes sur les dossiers en cours et de lancement d'une réflexion stratégique sur l'ensemble des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

PLANTS DE FRAMBOISIERS

Instruction du dossier par la commission d'enquête nommée début 2026. Présentation devant le **Comité National** de l'INAO en octobre 2026 en vue d'une reconnaissance officielle. **Première valorisation** sous Label Rouge **pour cette production** dans la filière horticole française.

ROSIERS DE JARDIN

Révision substantielle du cahier des charges : **intégration de la production par bouture** et mise à jour des exigences. Dépôt des demandes de **modifications majeures d'ici fin 2026**, en concertation avec les opérateurs de la filière.

RÉFLEXION STRATÉGIQUE SIQO

État des lieux de l'ensemble des SIQO portés par Excellence Végétale, conduit avec l'appui de l'INAO et VALHOR. Élaboration d'un **plan d'action structuré** avec un premier point d'étape en septembre 2026.

LES PERSPECTIVES

2026

IGP SAPIN DE NOËL DU MORVAN



Après huit ans de travail collectif, l'IGP Sapin de Noël du Morvan entre dans sa phase d'aboutissement avec une homologation européenne attendue en 2026.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Homologation définitive attendue auprès de l'Union européenne en 2026, couronnant huit ans d'efforts des producteurs morvandiaux et d'Excellence Végétale.

LANCEMENT AU SALON DU VÉGÉTAL

Présentation officielle de l'IGP lors du Salon du Végétal à Angers. Diffusion d'une vidéo promotionnelle mettant en valeur le territoire du Morvan, ses producteurs et la singularité de leur production.

STRUCTURATION COLLECTIVE

Accompagnement des producteurs dans la réflexion sur la création d'une organisation de producteurs : mutualisation de la communication, harmonisation des pratiques commerciales et renforcement de leur position vis-à-vis de la distribution.

LES PERSPECTIVES

2026

FLEURS DE FRANCE



Les perspectives 2026 de Fleurs de France s'inscrivent dans la feuille de route 2025-2029, avec un accent mis sur la communication, l'accompagnement des producteurs et le développement de la notoriété du label.

COMMUNICATION CONSOMMATEURS

Renforcement de la communication grand public pour accroître la notoriété du label et valoriser les végétaux produits en France.

ACCOMPAGNEMENT ÉCORESPONSABLE

Soutien des producteurs dans leurs démarches écoresponsables et de **traçabilité**, en cohérence avec les valeurs portées par le label.

RESSOURCES HUMAINES DÉDIÉES

Création d'un poste de **Responsable de certification Fleurs de France** (arrivée prévue au 1er avril 2026) pour renforcer l'accompagnement des professionnels, **proposer une évolution et une version renouvelée du référentiel** et un nouveau plan de contrôle et la promotion du label.

NOTORIÉTÉ ET RÉFÉRENCE DE FILIÈRE

Objectif de faire de **Fleurs de France** une **référence incontournable** pour les végétaux produits en France, en soutenant une filière durable et compétitive. Renforcer la collaboration avec l'APAF sur les **volets techniques** du référentiel

LES PERSPECTIVES

2026

CERTIFICATION PLANTE BLEUE



2026 est une année charnière pour Plante Bleue, avec le déploiement d'un outil d'enregistrement inédit, une reconnaissance internationale en vue et un accompagnement renforcé des professionnels.

OUTIL D'ENREGISTREMENT

Déploiement auprès de l'ensemble des certifiés à partir du 1er janvier 2026. **13 sessions de formation organisées entre janvier et février**, puis sessions mensuelles. **Webinaires et tutoriels** mis à disposition. Accès **ouvert également aux entreprises non certifiées.**

RÉFÉRENTIEL ET CONTRÔLES

Mise à jour du référentiel technique et du plan de contrôle (en vigueur depuis le 27 janvier 2026). **Révision des tarifs d'audits** pour simplifier le dispositif et l'adapter à l'outil d'enregistrement.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE (FSI)

Finalisation du volet environnemental en lien avec les exigences de la Floriculture Sustainability Initiative (FSI). Reconnaissance dans le "basket of standards" FSI attendue en 2026, ouvrant l'accès aux marchés export et aux grands acheteurs européens.

GROUPES DE TRAVAIL HVE

Participation active aux groupes de travail ministériels sur la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), afin de contribuer à l'évolution des standards et renforcer la cohérence des certifications écoresponsables.

PROMOTION FILIÈRE PAYSAGE

Actions de **sensibilisation ciblées vers les acteurs de la filière du paysage** pour élargir l'adoption de **Plante Bleue** et valoriser les pratiques écoresponsables dans l'ensemble du secteur.

LES PERSPECTIVES

2026

CHARTRE QUALITÉ FLEURS



La Charte Qualité Fleurs repart en 2026 sur une dynamique renouvelée, avec trois axes de travail prioritaires.

ACCÈS INDIVIDUEL À LA CERTIFICATION

Étude de faisabilité d'un accès individuel à la certification CQF, pour permettre à davantage de producteurs indépendants de s'engager dans la démarche.

FICHES DE SÉNESCENCE

Valorisation et diffusion des fiches de sénescence élaborées en partenariat avec ASTREDHOR et le CREAM, afin de mieux intégrer ces outils dans les pratiques de la filière.

RÉUNION DE COMMISSION

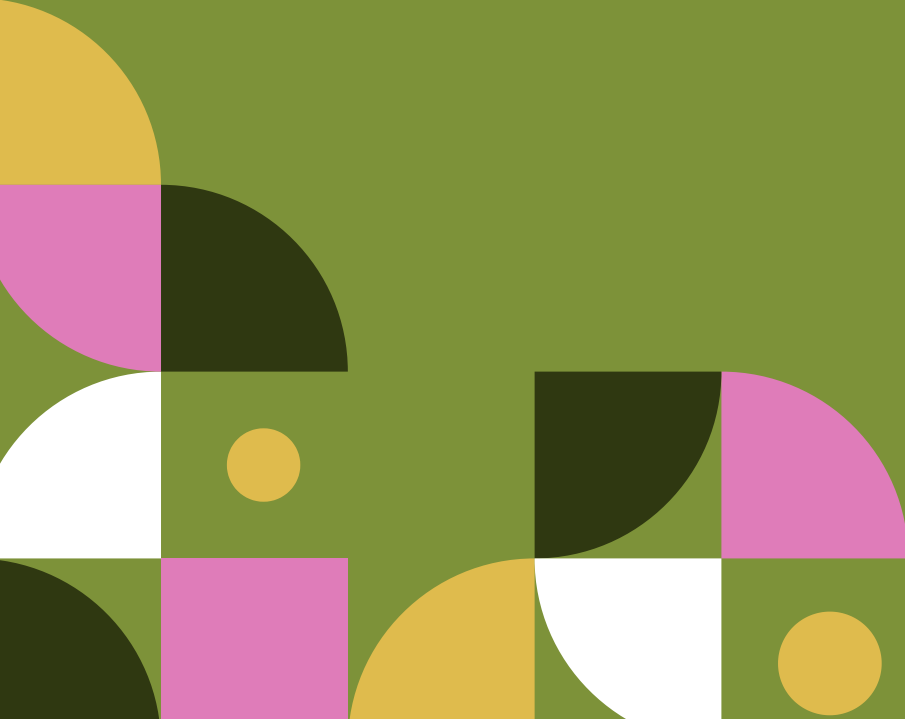
Organisation d'une réunion de la commission Charte Qualité Fleurs en 2026 (après une année 2025 sans commission), pour relancer la dynamique collective et ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution du dispositif.



Signature accord cadre

Excellence Végétale - VALHOR

2026 - 2028





ACCORD CADRE

Excellence Végétale - VALHOR 2026 - 2028

FINALISATION DE L'ACCORD-CADRE 2026-2028 ENTRE VALHOR ET EXCELLENCE VÉGÉTALE

Excellence Végétale et VALHOR ont finalisé et adopté un nouvel accord-cadre couvrant la période 2026-2028.

Ce processus a abouti à la validation du projet par le Conseil d'Administration d'Excellence Végétale le 24 février 2026, à une large majorité.

Cet accord-cadre sécurise le financement d'Excellence Végétale à hauteur de 500 000 € par an (1,5 million d'euros sur 3 ans), lui permettant de pérenniser ses missions de gestion, d'animation et de promotion des Signes Officiels de Qualité et des Signes Interprofessionnels de la filière horticole (Fleurs de France, Plante Bleue, Label Rouge).

Au-delà du volet financier, l'accord clarifie la **répartition des missions** entre les deux structures — missions récurrentes et missions spécifiques faisant l'objet de conventions dédiées — et **renforce la gouvernance partenariale** à travers trois instances : un comité de pilotage mensuel, le **Conseil des Signes et Certifications (CSC)** et des comités de suivi par Signe.

Cet accord constitue une étape structurante pour la filière horticole, offrant aux deux organisations un cadre stable et collaboratif pour les trois années à venir.

Merci pour votre attention



44 rue d'Alésia, TSA 81 449
75158 Paris Cedex 14

<https://www.excellence-vegetale.org/>
<https://www.certificationsduvegetal.org/>